

Tutorat volontaire

Parce qu'être parrainé ou marrainé, c'est tout une approche !

Mise à jour au 11/03/2025



spectacle vivant
nouvelle-aquitaine

Parce qu'on démarre dans le métier,
Parce qu'on ne se sent pas très légitime,
Parce qu'on peut être réservé.e ou timide,
Parce qu'on a jamais été membre d'un collectif professionnel,
Parce qu'on démarre dans une région qui est aussi grande que l'Autriche,
Parce qu'il y a beaucoup de nouvelles têtes que l'on ne connaît pas encore,
Parce que le collectif a déjà mis en place beaucoup de projets avant son arrivée,
Parce que rien ne vaut qu'un ou une collègue qui exerce le même métier pour se comprendre.

Lorsque vous rejoignez un réseau professionnel, vous vous êtes probablement déjà senti.e dans cette situation. Le Réseau 535 ne souhaite en aucun cas que ces situations restent dans l'oubli. Par ce processus de tutorat volontaire, vous pourrez appréhender votre métier comme votre place dans l'association. L'objectif de ce tutorat est de percevoir les multiples bénéfices qui peuvent ressortir d'un collectif, tout en vous permettant, en tant que professionnel.le comme en tant que personne, de se sentir incluse dans le groupe que nous formons.

Méthodologie du tutorat

Vous pourrez, sur une durée d'un an, en fonction de votre disponibilité, échanger de manière privilégiée avec un.e professionnel.le membre de l'association. Cette personne aura un lien géographique et/ou de projet avec votre propre structure, selon votre souhait.

Vous réaliserez un point avec l'équipe salariée en amont, dans l'optique de cibler un.e professionnel.le adapté à vos besoins, puis à l'issue du tutorat, afin d'évaluer l'impact de cet accompagnement sur votre pratique du réseau.

Pour une inclusion optimale et douce, nous encourageons un échange une à deux fois par mois, à travers un appel, une visio, ou une présence ensemble sur un évènement de l'association. Sentez-vous libre de solliciter votre tuteur dès qu'une question se pose à vous, vous avez toute légitimité à le faire.

Posture professionnelle des personnes tuteuses

- ▶ La personne tutrice conserve son entier libre arbitre pour échanger sur son vécu de l'association, ses activités, ses outils. Il ne s'agit en aucun cas d'une opération de marketing de l'association.
- ▶ Une réciprocité active est attendue, dans la mesure des moyens de chacun.
- ▶ Il est nécessaire que rappeler que cette méthodologie vise à promouvoir des pratiques professionnelles collectives et n'a pas valeur d'accompagnement professionnel, au sens premier du terme.